

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2006

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

**Présents** : RENUCCI Thierry – POLASTRO Maryse - ESPANET André (Adjoints)  
ROUANET Christian – BELOTTI Michel - LE PENVEN Françoise - VANPARYS Odette- ARNIAUD  
Gérard - SALIGNAC Elisabeth - CHABERT Raphaël - GOMEZ Jacqueline

CURINIER Erick donne pouvoir à Monsieur PIZOT Roger  
CAZORLA Jean-Luc donne pouvoir à Monsieur ESPANET André

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance  
-----

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

## **CONSTRUCTION DE LOCAUX COMMERCIAUX ET LOGEMENTS : Mission de coordination Sécurité - Santé avec le Bureau Véritas – S.P.S**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ADOPTE** les termes de la proposition d'intervention pour une **mission de Sécurité et Protection de la Santé**.
- **ACCEPTE** la proposition d'honoraires présentée par le Bureau Véritas- Parc du Golf à Aix en Provence.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour assurer le suivi de ce dossier et signer toutes pièces tant administratives que financières.

## **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES JEUNES**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ADOPTE** les termes du règlement intérieur de la Salle des Jeunes.
- **L'APPROUVE** dans toute sa teneur.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour en assurer l'application.

## **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INFRASTRUCTURES EXTERIEURES AUX VESTIAIRES DU STADE**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ADOPTE** les termes du règlement intérieur des infrastructures extérieures aux vestiaires du stade.
- **L'APPROUVE** dans toute sa teneur.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour en assurer l'application.

## **PROPOSITION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ENTRETIEN DES 5 AIRES DE JEUX SITUEES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PRESENTE PAR KOMPAN S.A. DONT LE SIEGE SOCIAL EST À DAMMARIE LES LYS**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **ADOPTE** les termes du projet de contrat de maintenance présenté par KOMPAN S.A.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le dit contrat et toutes pièces tant administratives que financières.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL 13 DANS LE DISPOSITIF « TRAVAUX DE PROXIMITE »**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière du « Conseil Général 13 » pour les projets :
  - Dépose, fourniture et pose de clôture à la station d'épuration.
  - Fourniture et pose de clôture au mini terrain de moto cross.

- **APPROUVE** l'exécution des travaux.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour assurer le suivi de ce dossier.

### **LA DECENTRALISATION – AUJOURD'HUI LA COLERE DES ELUS**

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil

- **DECIDE** de répondre à l'appel de l'Union Départementale des Elus Socialistes et Républicains afin de se mobiliser et faire reculer le gouvernement qui :
  - o Abandonne les Collectivités Locales
  - o Démantèle le Service Public

Le Conseil Municipal s'insurge contre le mauvais procès fait par le gouvernement qui accuse les élus socialistes et républicains d'être responsables du poids de la dette alors qu'ils sont les premiers investisseurs publics, loin devant l'Etat.

### **Questions diverses – Informations du Maire**

#### **ITER ET LA CIRCULATION SUR LA RD 952**

Monsieur Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de Monsieur RISBOURG Bernard, domicilié « Villa L'Arlésienne » à Saint Paul Lez Durance qui s'inquiète, à juste titre, de l'augmentation du trafic sur la RD 952 que va engendrer la construction de « ITER ». Ce problème a déjà été évoqué par le Conseil Municipal, à plusieurs reprises. Un courrier sera adressé à la **Direction Départementale de l'Équipement** concernant cet aménagement routier.

Le Conseil Municipal a également évoqué le trafic important, et la vitesse excessive des camions sur la portion RD 952, partie agglomération, et a décidé de s'adresser aux directeurs des Sociétés de transports « FERRATO Marseille » et GARRASSIN Toulon » afin de les informer de cette situation et de leur demander d'intervenir et de prendre les mesures nécessaires auprès de leurs chauffeurs.

#### **DES NOUVELLES SUR LA REOUVERTURE DE LA SALLE DE CINEMA A SAINT PAUL LEZ DURANCE**

« **L'association Le Midic** » a déposé ses statuts en Préfecture. La création est en cours. Cependant, pour obtenir l'autorisation d'exercice, il convient de faire intervenir les Services Techniques de la **Commission Supérieur Technique de l'Image et du Son**, qui délivre le quitus de conformité. Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** le devis pour l'étude de ce dossier qui est en bonne voie de réalisation, et **REMERCIÉ** le Bureau qui s'investit avec beaucoup de détermination dans ce projet, assisté de Madame VANPARYS, Conseillère Municipale, responsable des Associations.

#### **SPORTING CLUB VINONNAIS REPRESENTÉ PAR MONSIEUR GUY ARMAND**

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Guy ARMAND, Président, qui sollicite un projet de partenariat / projet de fusion avec le Sporting Club Vinonnais. A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil **REFUSE** de s'associer à ce projet.

#### **ASSOCIATION RESONANCES – MEDIATION FAMILIALE – PERMANENCES ET ENTRETIENS**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée de l'entretien avec Madame la Directrice de « **L'Association Résonances** » qui lui a expliqué le but de l'Association « la médiation familiale accompagne les familles qui traversent une période de crises (conflits, divorces, séparations, ... etc) et dont l'objectif est de permettre de retrouver le dialogue, gérer les conflits, trouver des solutions, ... »

A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil **SOUTIENT** le projet de « **L'Association Résonances** » qui sollicite une subvention auprès de la Communauté du Pays d'Aix. Une action pourrait débiter courant 2006 sur la Commune.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.